

Numéro 10 - 2^{ème} semestre 2013

L'écho côtier de l'outre-mer



Conservatoire du littoral

155 sites et 38 765 hectares sont désormais préservés par le Conservatoire du littoral outre-mer

Conservatoire du littoral : le domaine terrestre et maritime placé sous la protection du Conservatoire du littoral, en métropole et dans les départements et collectivités d'outre-mer, s'étend aujourd'hui sur 153 000 hectares, soit 12% du linéaire de littoral.



S O M M A I R E

DÉLÉGATION OUTRE-MER.....03

- La délégation outre-mer déménage
- Stratégie d'intervention : où, comment et avec qui?
- Le CRFA accueilli à Saint-Martin

GUYANE.....06

- La Fondation Sisley offre une seconde vie à l'Habitation Artur
- Le littoral évolue au gré de la mer et des sédiments
- Surveillance conjointe sur la rivière de Cayenne

MARTINIQUE.....08

- Le Cap Salomon vue de la mer
- Dix nouveaux gardes vont prêter serment
- Le Diamant en direct au forum Bod Lan Mé

GUADELOUPE.....10

- Bains de boue à Babin
- Opération Nettoyage à Golconde et Belle-Plaine
- Gérard Berry : le mérite reconnu

SAINT-BARTHÉLEMY.....12

- Le Conseil des Rivages à Saint-Barthélemy

SAINT-MARTIN.....13

- Babit Point bientôt protégé
- Pinel : une démolition en faveur du public

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.....15

- Pâturage en liberté et dunes protégées
- Les petites bêtes de la mare à la Fête
- Un nouveau garde sur l'archipel

LA RÉUNION.....17

- Sauvetage de la Grande Chaloupe
- Les gardes rendent l'invitation
- Valorisation du métier de garde du littoral

MAYOTTE.....19

- Les îlots du lagon protégés par une charte

Le mot du délégué



C'est l'outre-mer qui prend l'homme...

Après toutes ces années à vos côtés pour la protection des rivages d'outre-mer, ma candidature pour encadrer le nouveau département de l'action foncière a été retenue et je m'apprête donc à rejoindre le siège du Conservatoire à Rochefort.

Pour l'outre-mer, j'étais seul au début, c'était un peu vaste (!) et la direction s'est progressivement attachée à composer une équipe dans chacune des antennes afin de localiser des agents compétents au plus près du terrain et des acteurs locaux. La délégation outre-mer compte maintenant plus de 25 salariés et volontaires répartis sur 8 implantations géographiques. Le réseau des sites compte 160 sites, ce qui en fait le plus vaste et le plus diversifié des réseaux d'espaces naturels en outre-mer.

J'ai apprécié les rencontres avec chacun d'entre vous, les nombreuses négociations engagées, la découverte incessante de nouveaux paysages, de nouveaux sites, de nouveaux projets, de nouvelles amitiés. J'ai eu la chance de disposer à mes côtés d'une équipe toujours motivée et disponible qui a mis en œuvre un programme ambitieux et difficile, comme celui sur les 50 pas géométriques naturels.

Magali Cerles, déléguée adjointe, quitte aussi la délégation après 7 années, elle prend la direction du Conservatoire régional des espaces naturels de Basse-Normandie. Bonne continuation à chacun d'entre vous, à l'aube de changements institutionnels importants dans les collectivités d'outre-mer, le littoral a encore plein de perles à protéger.

Marc Duncombe

La délégation outre-mer déménage

Le départ du délégué outre-mer et de la déléguée adjointe incite opportunément le Conservatoire du littoral à s'interroger sur l'amélioration de l'organisation de la délégation outre-mer, basée à Caen depuis 17 ans. La délégation a grandi en même temps que ses antennes et a aujourd'hui une dimension mieux adaptée aux enjeux ultramarins. Vingt-cinq personnes travaillent pour le Conservatoire entre les rivages français d'Amérique et ceux de l'Océan Indien, et l'organisation du travail entre la délégation, le siège du Conservatoire à Rochefort, la direction à Paris et les 7 antennes locales gagnerait certainement à se limiter à une géométrie triangulaire. Côté métropole,

le délégué est de plus en plus appelé à développer des actions transversales entre les différentes régions ultra-marines – telles que le Pôle-relais zones humides d'outre-mer, l'IFRECOR, l'UICN, TEMEUM, la Stratégie OM de biodiversité, les 50 pas, le sentier du littoral en OM...). La décision de placer le futur délégué à Paris a donc été arrêtée. Côté outre-mer, la proposition de disposer de deux postes de délégués adjoints, l'un pour les Antilles-Guyane et l'autre pour l'Océan Indien, est à l'étude. Cette nouvelle localisation des délégués adjoints permettrait de renforcer la proximité avec le terrain et avec les partenaires institutionnels.



Stratégie d'intervention : où, comment et avec qui?

En 2005, le Conservatoire du littoral a adopté une stratégie d'intervention foncière à long terme, afin de permettre d'identifier les secteurs prioritaires à protéger jusqu'en 2050. Huit ans après, il devient impératif de préciser cette stratégie sur plusieurs points. Il faudra définir quels outils le Conservatoire peut mobiliser pour aboutir à la réalisation de ses objectifs fonciers en fonction des contextes locaux. Accords amiables ? Prémptions ? Expropriations ?... On devra repreciser les objectifs prioritaires, en fonction des enjeux, de l'intérêt

écologique, paysager et culturel des zones envisagées, et par rapport aux menaces détectées (urbanisation, agriculture intensive, érosion...). Le travail va consister également à mieux identifier les démarches des autres acteurs de la protection du littoral (collectivités, établissements publics, réserves naturelles, parcs...). La révision de la stratégie devra être prête en 2014 et des stagiaires sont déjà à l'œuvre pour chacun des conseils de rivages.



Cette presqu'île a été acquise en 2012 par le Conservatoire du littoral sur la Baie de l'Embouchure, à Saint-Martin



Le CRFA accueilli à Saint-Martin

Saint-Martin a eu l'honneur d'accueillir du 4 au 6 avril 2013 la réunion annuelle du Conseil des rivages français d'Amérique (CRFA), dont la séance plénière s'est déroulée à l'hôtel Beach Plaza et a rassemblé plus de 70 personnes. Les élus de Guyane, de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Saint-Martin se sont retrouvés pour valider les projets du Conservatoire du littoral, et notamment ses nouveaux périmètres d'intervention foncière. Pour Saint-Martin, les élus du CRFA ont approuvé le projet d'extension du périmètre de protection du Conservatoire dans le secteur de l'étang de la Barrière. Toujours sur l'étang de la Barrière, la visite inaugurale du sentier sur pilotis récemment aménagé par le Conservatoire du littoral, a eu lieu au cours du CRFA.



De gauche à droite : Michel Peltier, directeur adjoint du Conservatoire du littoral, Guillaume Arnell, vice-président de la Collectivité en charge du Pôle développement durable, Philippe Chopin, préfet de Saint-Martin, Viviane Le Dissez, présidente du Conservatoire du littoral, Garcin Malsa, président du Conseil des Rivages Français d'Amérique



GUYANE

guyane@conservatoire-du-littoral.fr

05 94 28 72 81

Responsable de l'antenne : Catherine Corlet

Chargé de mission : Nathan Berthélémy

Assistante administrative : Séverine Quernel

La Fondation Sisley offre une seconde vie à l'Habitation Artur

Les jardins de l'Habitation Artur, dans la commune de Rémire-Montjoly, vont bientôt être connus sous le nom de «Jardins Sisley des lauracées», grâce au mécénat engagé avec Sisley, marque française de cosmétiques haut de gamme à base d'extraits de plantes, dont la fondation apporte son soutien à ce projet. Il implique le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et comprend deux volets. Le premier projet, basé sur l'agroforesterie, consiste à associer des cacaoyers et des caféiers sous une couverture arborée de cèdres sam et de bagasses, deux espèces de bois d'oeuvre recherchées pour la construction. L'idée, entre agriculture et sylviculture, est d'associer une culture nécessitant de l'ombre à un couvert qui pourra être utilisé.

Le second projet concerne les lauracées, famille d'arbres ou d'arbustes dont de nombreuses espèces sont utilisées en parfumerie, telle le bois de rose (*Aniba rosaeodora*), réputé d'excellente qualité en Guyane et jadis surexploité. Dans les deux cas, il s'agira de conserver des espèces et/ou variétés rares et d'approfondir les connaissances dans un environnement expérimental et durable. Le Conservatoire va donc recréer un jardin autour de cette habitation, lieu de résidence de 1736 à 1771 du docteur Artur, médecin du Roi et herboriste. Les vestiges ont été réhabilités en 2009 à l'initiative du Conservatoire du littoral, avec le soutien de la DRAC et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre d'un chantier d'insertion.





Le littoral évolue au gré de la mer et des sédiments

Le littoral est fragile et sans cesse à la merci des humeurs de la mer. À Cayenne, après deux forts épisodes de houle couplés à de grandes marées, le phénomène d'érosion de la mangrove et des plages de sable s'est accéléré. Sur le site des Salines, le sentier originellement situé en arrière-plage a maintenant les pieds dans l'eau et il faut deviner son ancien tracé. L'observatoire est toujours accessible, mais l'accès à la passerelle est fermé en raison des dégâts.



Les pieds dans l'eau sur le sentier littoral



Le Conservatoire du littoral réfléchit à la meilleure façon de réagir à cet événement et d'adapter le tracé aux nouveaux paysages. Ce phénomène de déplacement de sable est naturel et n'a rien de surprenant, si ce n'est la rapidité exceptionnelle avec laquelle il s'est produit. Les experts estiment que cette érosion va se poursuivre encore un certain temps et attendent une modification importante du milieu, qu'ils imputent en partie au changement climatique et en partie à la migration des bancs de vase au large de la presqu'île de Cayenne. Cette érosion a bien sûr été évoquée lors de la première réunion du comité de gestion, le 28 mars 2013, au cours de laquelle le nouveau plan de gestion du site des Salines a été validé.



Surveillance conjointe sur la rivière de Cayenne

Entre les communes de Matoury et de Montsinéry-Tonnégrande, la rivière de Cayenne sinue entre les zones humides protégées par la Réserve naturelle nationale du mont Grand-Matoury sur sa rive droite et le site de Petit Cayenne, propriété du Conservatoire du littoral sur sa rive gauche. Afin d'assurer une surveillance plus efficace des deux rives du fleuve, les gardes de la Réserve et le Conservatoire ont effectué le 17 juin 2013 leur première mission conjointe de surveillance, comme le prévoit d'ailleurs le plan de gestion de la Réserve. Deux gardes de la Réserve et deux agents de l'ONF, co-gestionnaire de la Réserve, ainsi que Nathan Berthélémy, chargé de mission pour le Conservatoire en Guyane, ont participé à bord d'une pirogue à cette mission d'une journée.



Surveillance conjointe sur le fleuve de Cayenne



MARTINIQUE

martinique@conservatoire-du-littoral.fr

05 96 63 84 40 / 05 96 53 59 24

Responsable de l'antenne : Marie-Michèle Moreau

Chargé de mission : Nicolas Boulard

Assistante administrative: Ornella Nayaradou

Le Cap Salomon vu de la mer

La commune des Anses d'Arlets est – à juste titre – très fière de la valorisation du Cap Salomon et le fait savoir. Le 12 juin 2013, Eugène Larcher, maire des Anses d'Arlets, a présenté ce bel espace à Laurent Prévost, préfet de la Martinique. Sur ce site du Conservatoire, on peut apprécier les aménagements terrestres – accès facilité grâce à un escalier situé au départ du sentier littoral, carbet équipé de panneaux informatifs sur les écosystèmes terrestres et marins – ainsi que l'emplacement du futur sentier

sous-marin. Depuis le bateau sur lequel ils avaient embarqué, le maire a présenté au préfet la perspective de développement de l'activité économique liée à cette valorisation, des visites guidées payantes étant possibles sur le sentier sous-marin, et éventuellement au-delà. Le Conservatoire du littoral prévoit d'acquérir d'autres parcelles afin de rendre le périmètre protégé plus cohérent, depuis le site littoral du Cap Salomon jusqu'aux petits mornes Baguidi et au morne Réduit.





Dix nouveaux gardes vont prêter serment



▲ Gardes du littoral sur le terrain

Dix nouveaux gardes du littoral ont reçu en avril 2013 l'arrêté préfectoral de commissionnement, précieux sésame qui officialise leur statut. Ils vont prochainement prêter serment devant le tribunal d'instance de Martinique. Sélectionnés en 2011 à l'issue d'une session d'information sur le métier de garde organisée par l'ATEN, ils ont depuis bénéficié de plusieurs formations – grâce au CNFPT et à l'ATEN – et ont pris pleinement conscience de leurs missions grâce à l'amélioration de leurs connaissances. Sept de ces gardes sont salariés de la Communauté d'agglomération de l'espace Sud, un de la commune du Robert, un autre de la commune du Marin et un dernier du Comité de randonnée pédestre.

Le Diamant en direct au forum Bod Lan Mé

La visite virtuelle du Rocher du Diamant a permis à quelque cent participants du forum Bod Lan Mé, de découvrir ce site à partir des 4 caméras disposées sur le Rocher et d'une caméra sous-marine. Ainsi, de nombreux scolaires ont bénéficié en avant-première d'une projection en direct de ces images de très bonne qualité, au stand tenu conjointement par la commune du Diamant et le Conservatoire du littoral durant le forum. Cette réussite incite le Conservatoire à poursuivre son projet de transmettre les vidéos du Rocher du Diamant à l'aéroport du Lamentin, mais aussi dans certains hôtels.



▲ Un beau crabe, en direct du Rocher du Diamant pour ce groupe d'écoliers © Laurent Juhel

GUADELOUPE

guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr

05 90 81 04 58

Responsable de l'antenne: Nicole Olier

Chargés de mission: Didier Lambert, Stéphane Guyot

Assistante administrative: Caroline Gorvien

Pôle relais mangroves et zones humides outre-mer : Marie Windstein

L'ANTENNE GUADELOUPE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL A DÉMÉNAGÉ

Notre nouvelle adresse : Allée des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97 100 Basse-Terre

Tél.: 05 90 81 04 58 - Fax : 05 90 81 57 09

Bains de boue à Babin

Les nombreux usagers de la plage de Babin apprécient les aménagements mis en place par le Conservatoire du littoral et la commune de Morne-à-l'Eau. Ces travaux, inaugurés le 20 juillet, suivent les préconisations faites lors du premier comité de gestion, qui étaient de préserver l'état naturel du site, mais aussi de prendre en compte son caractère balnéaire. Enclavée dans un littoral constitué de mangrove, la plage de Babin est fréquentée par les baigneurs, les amateurs de bain de boue, les sportifs et les scolaires. Elle est également le lieu de manifestations, comme «le mois du Nautisme», qui drainent des milliers de personnes... et de véhicules. Aujourd'hui, une aire de stationnement pour

les voitures et les autobus a été créée, et une autre plus petite, mais plus proche de la plage, en pensant aux personnes âgées ou handicapées. L'ancienne route, qui conduisait au rivage, a été transformée en allée piétonne, et devient même sentier de découverte lors de son passage sur caillebotis dans la mangrove. Des assises en rondins de bois attendent les amateurs de bains de boue. Reste à installer quelques points feu. 45 plantations confiées aux gardes du littoral viendront prochainement compléter cet environnement dédié à la détente. La commune de Morne-à-l'Eau a d'ailleurs recruté trois gardes. La seconde étape consistera en la création d'un sentier de randonnée.

Le chemin serpente dans la mangrove



Vue d'ensemble du site

Aménagement du rivage sur la plage de Babin



Opération Nettoyage à Golconde et Belle-Plaine



Grand nettoyage à Golconde

Deux jours durant, les 14 et 15 juin, les sites de Golconde et de Belle-Plaine, aux Abymes, ont fait l'objet d'une grande opération de nettoyage. Initié en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la commune des Abymes et le Parc national de Guadeloupe, qui avaient mis à disposition des camions bennes et des pelles mécaniques, ce coup de propre a mobilisé les associations de riverains, encadrés par les trois gardes du littoral de la commune des Abymes. Cette action accompagne Taonaba, Maison de la mangrove et projet écotouristique de la ville des Abymes, qui a pour but d'aménager et de valoriser le canal de Belle-Plaine et les zones humides qui lui sont associées. Cette action a été l'occasion d'agir et de communiquer sur le respect des zones naturelles, souvent transformées en dépotoirs sous la végétation cache-misère, mais également de poursuivre l'encadrement des occupations agricoles. La démarche de régularisation de l'activité agricole est en cours, en association avec les gardes du littoral, et va permettre la mise en place de conventions et de cahiers des charges agricoles pour une meilleure gestion du site.

Gérard Berry : le mérite reconnu

Ami précieux et défenseur de l'environnement de la première heure, Gérard Berry a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre national du mérite des mains de Marcelle Pierrot, préfète de Guadeloupe, à l'occasion des festivités du 14 juillet 2013, à Basse-Terre. En 2001, alors qu'il envisageait de partir à la retraite, Gérard est sollicité par le Conservatoire du littoral pour créer l'antenne de Guadeloupe. Après 30 secondes de réflexion et une heure au téléphone, il se lance dans l'aventure et relève le challenge. Nul mieux que lui ne peut décrire ce qu'il a vécu: «La mission, la stratégie, les méthodes de cet établissement public me conviennent. Je prends tout de suite la mesure et comprend tout ce qu'il peut apporter au Pays Guadeloupe: protection des habitats, réhabilitation d'écosystèmes dégradés, valorisation et ouverture au public, reconquête de parcelles squattées, acquisition de terrains privés pour les protéger, protection de la biodiversité, développement durable. Le partenariat avec les collectivités devient une réalité constructive. Les associations jouant parfaitement le jeu.» Gérard est un acteur incontour-

nable pour les 50 pas géométriques, l'affectation des mangroves et forêts marécageuses, ainsi que pour le projet de sentier littoral de la Guadeloupe. À la retraite depuis 2011, Gérard, grand marcheur très impliqué dans la vie associative, continue de protéger et mettre en valeur l'environnement de son île.



La préfète de Guadeloupe remet la médaille de Chevalier de l'Ordre national du mérite à Gérard Berry



SAINT-BARTHÉLEMY

saint-barth@conservatoire-du-littoral.fr
05 90 27 88 18

Responsable de l'antenne : Franciane Le Quellec
Chargée de mission : Béatrice Galdi

Le Conseil des Rivages à Saint-Barthélemy



Table d'orientation en lave émaillée et acier corten
© Laurent Juhel - Autrevue

Le samedi 6 avril, au lendemain du Conseil des rivages français d'Amérique qui s'était tenu à Saint-Martin les deux jours précédents, les participants ayant choisi de rester pour une visite de Saint-Barthélemy y ont été accueillis par la Collectivité et la Réserve naturelle. Au Fort Karl, le groupe a pu visiter les réalisations en matière de restauration des vestiges patrimoniaux, d'aménagements paysagers et d'équipements d'accueil du public. Le projet de protection et de valorisation du Fort Karl s'est achevé par la conception et la pose d'une signalétique d'interprétation sur les aspects naturels et culturels du site. Les participants ont également découvert l'étang de la Grande Saline, site validé en CRFA depuis 2012, sur lequel le Conservatoire souhaiterait intervenir en concertation avec la Collectivité et la Réserve naturelle. In situ, ils ont bénéficié d'une présentation de Didier Laplace, petit-fils de saunier, qui les a entretenus de l'histoire des salines et du sel. Enfin, le groupe a pu bénéficier d'une visite guidée de l'île en bus par la Réserve naturelle et déjeuner dans la convivialité, accueillis par la Collectivité de Saint-Barthélemy.





SAINT-MARTIN

saint-martin@conservatoire-du-littoral.fr

05 90 29 09 72

Responsable de l'antenne : Nicolas Maslach

Chargée de mission : Béatrice Galdi

Babit Point bientôt protégée

Le site de Babit Point et sa richesse écologique exceptionnelle seront très prochainement placés sous la protection intégrale du Conservatoire du littoral. En surplomb de la baie d'Oyster Pond, le site est remarquable pour son intérêt paysager, ouvert sur l'océan et Saint-Barthélemy, mais surtout pour sa rareté botanique, puisqu'il est l'une des deux seules stations de l'île où abonde le *Melocactus intortus*, le fameux «tête-à-l'anglais», cactus protégé endémique des Petites Antilles. Trois parcelles, pour une superficie totale de 1.8 hectares, ont été acquises par le Conservatoire en avril dernier auprès des propriétaires vendeurs, ce qui représente la première acquisition amiable du Conservatoire à Saint-Martin.



Babit Point: cette ruine sera prochainement détruite



Il restait une dernière parcelle de 4.7 hectares à acquérir pour que ce site remarquable soit protégé dans son intégralité. Ce sera bientôt chose faite, puisque le 8 juin 2013, lors de son assemblée générale, l'Association syndicale libre d'Oyster Pond (ASLOP) a voté à sa très grande majorité et dans une belle prise de conscience environnementale, la cession au Conservatoire du littoral de cette dernière parcelle. Une fois cette nouvelle acquisition finalisée, la superficie protégée par le Conservatoire sur ce secteur s'élèvera donc à 6,5 hectares, et présentera un ensemble écologique cohérent, définitivement soustrait à l'urbanisation. Le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle de Saint-Martin, en concertation avec les riverains, y mèneront un projet de restauration écologique et paysagère, ainsi qu'un projet d'équipements de découverte du site. Une ruine présente sur le site sera prochainement détruite.



Babit Point, une station botanique d'importance pour le *Melocactus intortus*

Pinel : une démolition en faveur du public

Le restaurant de plage The Key, sur l'îlet Pinel, vient d'être détruit. Cette démolition très attendue est l'aboutissement de plusieurs années de contentieux. Pour rappel, ce restaurant déjà illégal s'était agrandi en 2008 et avait ajouté un étage sur le domaine maritime, sans autorisation. L'établissement avait refusé de se mettre en conformité, contrairement à ses voisins, et ignoré les prescriptions environnementales ainsi que le versement à la Réserve naturelle d'une redevance destinée à la gestion des sites. Après plusieurs tentatives de recherche d'une solution amiable, une contravention de grande voirie à l'encontre de la société gérante a été engagée par le Conservatoire en juillet 2010, pour occupation illégale du domaine public. Suite à cette procédure, le tribunal administratif de Saint-Martin avait condamné le 22 mars 2012 la société gérante à démolir le bâtiment. Cette condamnation avait été confirmée en appel le 29 novembre 2012.



Le bâtiment au démarrage du chantier de démolition



La société gérante n'ayant pas procédé à la démolition dans le délai imparti, le Conservatoire du littoral était autorisé par les deux décisions de justice à faire démolir. Aujourd'hui, alors que le déblaiement des matériaux touche à sa fin, l'heure est au projet de reconquête de ce milieu naturel, qui va agrandir la surface de la plage publique de Pinel et permettre à un plus large public de profiter gratuitement de ce bel espace. Des plantations de raisiniers sont prévues, ainsi que la mise en place d'une aire de pique-nique ombragée.

Le site en cours de déblaiement

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

spm@conservatoire-du-littoral.fr

05 08 41 54 40

Responsable de l'antenne : Marjorie Jouglet

Pâturage en liberté et dunes protégées

La problématique des chevaux lâchés en liberté pendant la belle saison sur l'isthme de Miquelon-Langlade a enfin trouvé une solution, grâce à l'État et aux collectivités, à la Direction territoriale de l'alimentation et de la mer et à un propriétaire foncier. Conscient des enjeux écologiques liés à la préservation du cordon dunaire, celui-ci s'est associé au Conservatoire du littoral pour mettre ses terrains à la disposition des chevaux. Une clôture constituée de poteaux et de fil métallique va délimiter un espace clos de plus de 450 hectares, dans lequel les chevaux pourront s'ébattre en semi liberté et se nourrir. L'esprit du pâturage libre est conservé, tout en évitant la dégradation par le pâturage des dunes les plus sensibles et en permettant l'entretien des prairies. On évite également la présence des chevaux sur la seule voie de circulation de l'isthme, très fréquentée

en été, ainsi que la détérioration des voitures, des maisons et des caravanes de Langlade. Les habitudes des chevaux, qui fréquentent déjà ces terrains, sont conservées ! L'État et les collectivités financent l'ensemble de ces travaux, pour lesquels six ouvriers et un chef de chantier ont été embauchés, sous contrat aidé CAE-CUI, pour une durée de six mois et à raison de 28 heures par semaine. Sur le terrain depuis la fin du mois de juin, l'équipe va se consacrer à la restauration des dunes pendant deux mois, avant de commencer la mise en place de la clôture. Une convention signée entre la préfecture, la mairie de Miquelon, le propriétaire foncier et le Conservatoire du littoral a scellé cet accord. Le seul devoir des propriétaires des chevaux consistera à s'assurer que leurs animaux entrent bien dans le périmètre prévu pendant la période estivale.



Sur cette photo, ces chevaux se tiennent sur le périmètre de 450 hectares qui sera prochainement clôturé

Les petites bêtes de la mare à la Fête

Les petites bêtes de la mare n'ont plus de secrets pour les participants à la Fête de la Nature, placée sous le thème national des «petites bêtes». Le 25 mai 2013, huit enfants âgés de 8 à 12 ans ont découvert des coléoptères aquatiques, la sangsue, des larves de tricoptères... Ils ont pêché des insectes avant de les observer à la loupe et ont fait de leur mieux pour les reconnaître, grâce à des clés d'identification. L'événement, organisé par la Maison de la nature et de l'environnement, en partenariat avec l'antenne du Conservatoire du littoral et une amie de la nature bénévole pour Miquelon, s'est terminé dans la joie, avec des jeux pédagogiques.



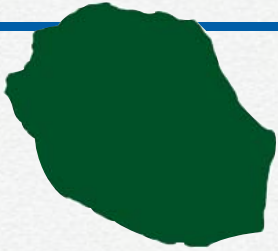
Les enfants à la pêche aux insectes



Observation d'une larve de tricoptère

Un nouveau garde sur l'archipel

La mairie de Miquelon a lancé une procédure de recrutement d'un garde du littoral, en raison du départ d'Ildir Alliche, premier garde du littoral en poste sur l'archipel, désormais en fonction dans la Manche, au SYMEL, sur d'autres sites du Conservatoire. Un nouveau garde est attendu dès le mois de septembre.



LA RÉUNION

ocean-indien@conservatoire-du-littoral.fr
02 62 23 59 63

Responsable Océan-Indien : Catherine Latreille

Chargés de mission : Marie Ly, Yann Fontaine

Assistante administrative : Nathalie Destremx

LE CONSERVATOIRE DÉMÉNAGE !

Le 1^{er} août prochain, le Conservatoire du littoral déménage et s'installe au 14, rue de Crémont à Saint-Denis, entre le Jardin de l'État et le Boulevard Sud. Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.

Sauvetage de la Grande Chaloupe

Bonne nouvelle, les taux de mortalité des plants sont inférieurs à 20% et certains plants ont même commencé à fleurir !

La formidable dynamique engagée à l'échelle de l'île pour sauver la Grande Chaloupe, ce joyau de biodiversité, s'est poursuivie cette année jusqu'en avril. Depuis 2012, ce sont 73 000 plants issus de 39 espèces natives du site qui ont été mises en terre pour reconstituer la forêt sèche. Les conditions climatiques pluvieuses ont été plus favorables qu'en 2012, à l'exception du passage de deux intenses dépressions, qui ont provoqué un peu de casse sur les plants.

Simultanément, les actions de sensibilisation auprès de la société civile se sont poursuivies et une dizaine de chantiers bénévoles se sont tenus au plus fort de l'été austral afin de planter. Plusieurs comités d'entreprise ont renouvelé leur investissement dans le projet et le lycée agricole de Saint-Paul y a consacré un de ses chantiers pédagogiques. De son côté, le GCEIP (Groupe pour la conservation de l'environnement et de l'insertion professionnelle), gestionnaire du site de la Grande Chaloupe, a entrepris une première campagne d'entretien des plantations réalisées l'an passé.



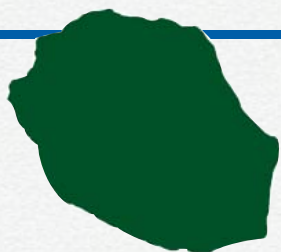
Une mauve en fleur



Un chantier bénévole



Reprise des plantations, mais en bande de taille et d'espacement variable



Les gardes rendent l'invitation

Quand un garde du littoral dit «échange», il dit aussi «réciprocité» ! C'est ainsi que les gardes du littoral réunionnais ont accueilli début février 2013 leurs collègues de Mayotte, qui les avaient eux-mêmes reçus en novembre 2012. Les échanges ont été nourris et conviviaux et ont notamment porté sur les différences dans le fonctionnement interne des structures. Contrairement à Mayotte, où le Conseil général gère l'ensemble des sites du Conservatoire, la gestion des sites à La Réunion est partagée entre plusieurs opérateurs : Conseil général, communes, intercommunalités, associations...



Les gardes réunionnais et mahorais à la Pointe au Sel.

Valorisation du métier de garde du littoral

Les gardes du littoral exercent un beau métier et méritent que leurs compétences soient valorisées. Ainsi, les 16 et 17 mai 2013, Rivages de France et le Conservatoire du littoral ont organisé deux journées de sensibilisation au métier de gardes du littoral, à l'attention des nouveaux gardes réunionnais, mais aussi de leurs collègues plus anciens, pour une compréhension accrue de leurs missions. La première journée, en salle, a été axée sur une présentation globale des espaces naturels, de leur rôle, des enjeux et des menaces dont ils font l'objet, des outils de leur protection et de leur bonne gestion. La seconde journée, consacrée aux modes de gestion sur le terrain, a permis aux participants de découvrir d'un oeil neuf le site du cap la Housaye et celui de la pointe de Trois-Bassins.



Les gardes du littoral sur le site de la pointe de Trois Bassins



MAYOTTE

mayotte@conservatoire-du-littoral.fr

02 69 62 31 06

Responsable de l'antenne : Pierrick Lizot

Chargé de mission : Kamardine Ahamed

Les îlots du lagon protégés par une charte

Plages isolées de sable blanc, eaux turquoise, failles sous-marines, peuplements de coraux... Les 36 îlots du lagon de Mayotte sont autant de joyaux naturels, que le Conservatoire du littoral et le Conseil général s'attachent à protéger de leur mieux. Début 2013, avec l'appui de l'association des Naturalistes de Mayotte, la première étape a été de rencontrer les usagers – pêcheurs, touristes, campeurs, plongeurs, kayakistes, kite surfeurs... – afin d'élaborer avec eux un plan de gestion ainsi qu'un projet de charte de bonne conduite environnementale pour les quatorze îlots situés à l'Est du lagon. L'objectif est de limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement, en commençant par exemple à ne laisser aucun déchet sur les îlots, ne pas amener son chien, ne pas toucher les animaux sauvages, utiliser les bouées d'amarrage ou ancrer dans le sable, ou limiter sa pêche à sa consommation personnelle.



Les anfractuosités de rochers ne sont pas des poubelles...

Afin de limiter les populations de rongeurs et protéger ainsi les couvées des oiseaux marins, une nouvelle campagne de dératisation vient d'être menée sur les îlots d'Hajangoua, où le potentiel en matière de nichage du Phaéton est reconnu. Cette campagne a consisté à la fois à poser des pièges non vulnérants et à disposer des stations d'appât dans des lieux judicieusement choisis, pour ne pas nuire aux autres espèces.

Campement de touristes sur une plage de Bandré



Crédits photos : Naturalistes de Mayotte

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION Odile Gauthier

DÉLÉGATION OUTRE-MER - **Coordination** Béatrice Madelaine, Marc Duncombe
dom@conservatoire-du-littoral.fr

LES ÉDITIONS DU PÉLICAN NAUTIQUE - **Rédaction** Brigitte Delaître, **Mise en page** Artec

CRÉDITS PHOTOS Conservatoire du littoral

Toute reproduction, même partielle, des textes ou des images est interdite